

PRÉPARATION AU RISQUE ÉPIDÉMIQUE respiratoires Covid-19 en centre de santé

1^{er} temps

Accueil des patients

Repérage de patients avec des signes respiratoires

1. Si à son arrivée en salle d'attente, **un patient tousse**, les secrétaires doivent lui donner un **masque chirurgical** et lui mettre à disposition d'une **solution hydro alcoolique SHA** : le patient doit alors porter le masque chirurgical et avoir effectué une désinfection des mains.
2. **Appel du médecin du patient** (ou un médecin disponible si le patient arrive sans RDV) pour prévenir des signes respiratoires.
3. Si notion de **contage**, et si cela est possible **orienter le patient vers une salle disponible pour l'isoler**. Le patient devant être vu rapidement.

Prise en charge d'un patient par le médecin* / professionnel

4. Le professionnel évaluera à l'**interrogatoire** si la personne répond à la **définition de cas de l'exposition à risque** dans les 14 jours qui précèdent la date de début des signes cliniques et si les *signes cliniques* sont évocateurs.
5. **Si examen clinique** rapproché, **mise en place de sur-blouse**. !!! Définition de cas pouvant évoluer rapidement devant l'actualité du COVID.
6. **Si examen positif**, appel du 15 pour évaluation commune et éventuel transfert au centre COREB de votre secteur. Le 15 s'occupe du transfert.
7. **Une infirmière devra se détacher** pour un travail d'équipe avec le médecin, selon les soins et la surveillance à apporter, en se protégeant de la même manière.

2ème temps

Changement d'organisation et évaluation des risques

1. **Le médecin* qui a pris en charge le patient** ne pourra pas poursuivre son planning de consultations.
 - Le secrétariat doit reporter ses RDV.
 - Recenser les personnes présentes (nom et n° de téléphone) afin d'évaluer le risque de contact en cas de confirmation de l'infection, si le patient classé cas possible a séjourné dans une salle d'attente.
2. **Les personnels de santé ayant pris en charge le patient** feront l'objet d'une évaluation en tant que sujet contact et bénéficieront en fonction de cette évaluation des mesures d'accompagnement personnalisé des sujets contacts.

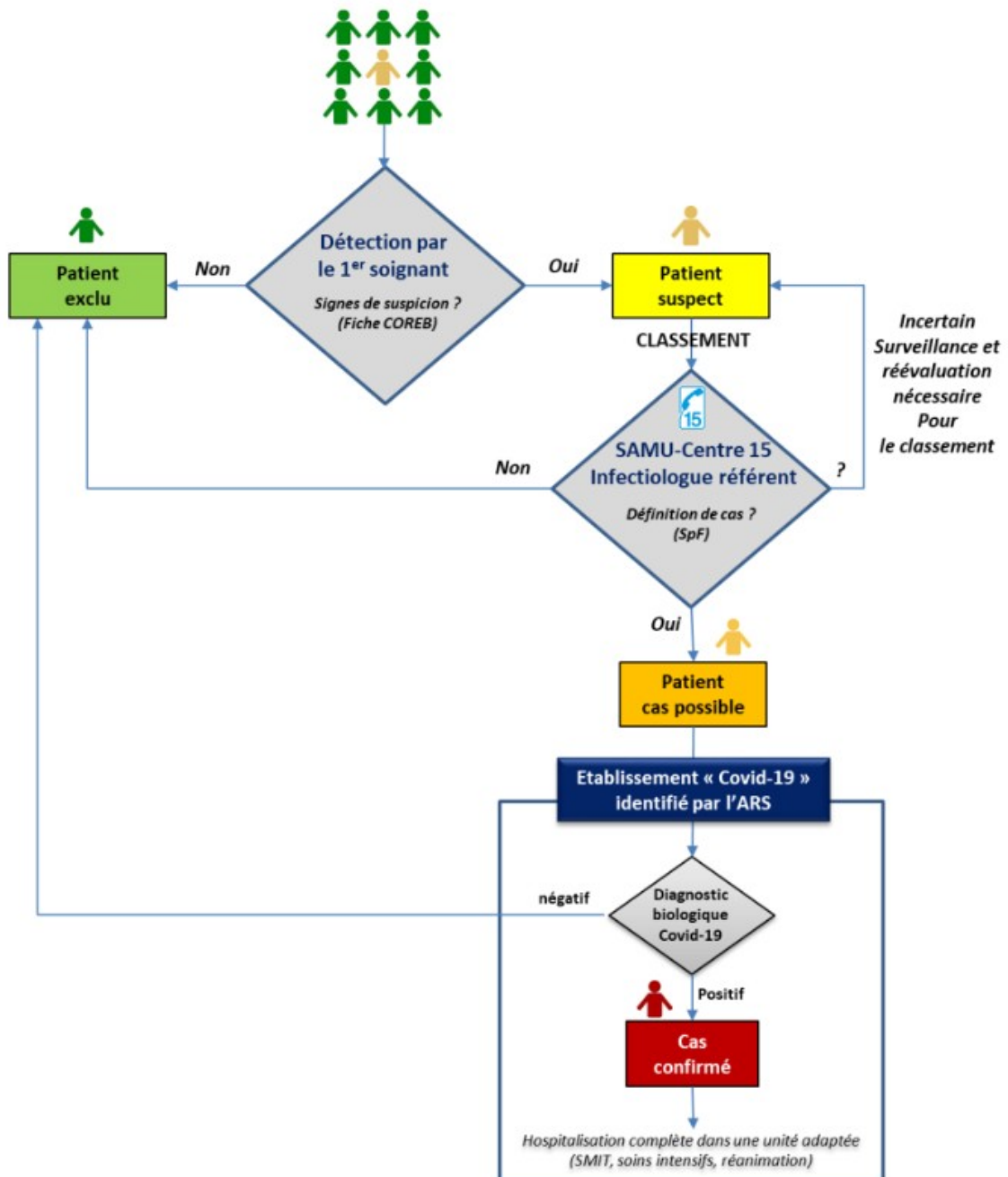
3. **Pour la désinfection du cabinet**

Concernant la désinfection des matériels, les coronavirus sont sensibles à

- l'hypochlorite de sodium (eau de Javel) à 0,1 %,
- aux composés organochlorés à 0,1 %,
- aux iodophores à 10 %,
- à l'éthanol à 70 % et
- au glutaraldéhyde à 2 %,
- aux composés d'ammonium quaternaire à 0,04 % et
- aux dérivés phénoliques.

Les stratégies de désinfection de matériels et de l'environnement actuellement conseillées sont celles classiquement utilisées dans les établissements.

Établissements de santé Médecine de ville Établissements médico-sociaux
Repérage, détection précoce et modalités de classement



Action à mettre en œuvre devant un patient «cas suspect» voire «cas possible»

De façon générale, il est rappelé que la prise en charge en milieu de soins (visites, consultations,...), d'un patient présentant des signes respiratoires infectieux (en particulier d'une toux) doit s'accompagner de la mise en place d'un masque chirurgical chez le patient et de s'assurer de la désinfection de ses mains (solution hydroalcoolique).

Devant toute suspicion d'infection par Covid 19, le médecin prenant en charge un patient (premier maillon de la chaîne de prise en charge) doit **isoler le patient et se protéger**. Il a la possibilité d'exclure le cas pour lequel à l'évidence la situation clinique ou l'exposition ne correspond pas à la définition de cas possible.

Il pourra au besoin s'appuyer sur une **expertise collégiale via une conférence téléphonique, associant le SAMU-Centre 15** qui l'aidera pour le classement du patient en lien avec l'infectiologue référent. Si le patient classé cas possible a séjourné dans une salle d'attente, il convient de recenser les personnes présentes afin d'évaluer le risque de contact en cas de confirmation de l'infection.

Dans cette hypothèse c'est le SAMU Centre 15 qui sera chargé d'organiser le transport du patient vers un établissement de santé habilité pour le Covid-19.

Le médecin fera l'objet d'une évaluation en tant que sujet contact et bénéficiera en fonction de cette évaluation des mesures d'accompagnement personnalisé des sujets contacts.

Contacts

SAMU centre 15

ARS « alerte » en astreinte appeler le n° ARS IdF

Tel : 08 25 811 411

arszone75-alerte@ars.sante.fr

Etablissements de soins habilités COVID-19

AP-HP Bichat Pr Yazdan YAZDANPANA, Dr Xavier LESCURE

01 40 25 78 04 (heures ouvrables) et 01 40 25 60 25 ou 01 40 25 80 80 (we, nuits et jours fériés)

Pour le grand public

Coronavirus 2019 n-Cov

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

Plateforme téléphonique d'information :
0800 130 000 (appel gratuit)

En cas de fièvre, toux, difficultés à respirer,
au retour de Chine, composez le 15



Moyens nécessaires

Dans ce cadre, il est recommandé que les professionnels de santé et tout particulièrement les médecins disposent :

- De masques chirurgicaux pour le patient «cas suspect»;
- D'un appareil de protection respiratoire (APR) de type FFP2 ;
- De solution hydro-alcoolique (SHA) pour désinfecter les mains avant et après le soin et dès le retrait des gants;
- De gants non stériles à usage unique ;
- De lunettes de protection en plus de l'APR FFP2 pendant un soin exposant, comme les soins respiratoires susceptibles de générer des aérosols;
- D'un thermomètre sans contact ou à usage unique pour la vérification de la température du patient.

L'ensemble de ces dispositifs de protection sont contenus dans un set de protection individuelle.

Procédure générique standardisée de prise en charge par les médecins de première ligne des patients suspects d'infections à risque épidémique et biologique (REB) - les 10 points-clés -- Recommandation professionnelle multidisciplinaire opérationnelle Mission COREB nationale

Figure 4A – Proposition de socle commun des mesures de protection face à un patient suspect REB sans orientation étiologique précise

Soignants de première ligne	
Protection renforcée du soignant face à un patient REB	SHA + APR FFP2 + sur-blouse + gants 
Protection standardisée du patient REB	SHA + Masque chirurgical 

SHA : soluté hydro-alcoolique
 APR : appareil de protection respiratoire

Figure 4B – Principes de mesures d'isolement face à un patient REB

	Soignants de première ligne
Isolement géographique	Dans box dédié ou pièce isolée
Equipe dédiée*	Médecin sénior et infirmière formés
Circuit dédié	A adapter avec l'aide du SAMU-Centre 15 et des hygiénistes
Matériel à usage unique (ou dédié)	
Arrêt du système de ventilation/climatisation	
Visites et déplacements du patient non autorisés	

*si possible = si la situation clinique a été anticipée et que des personnels seniors formés sont disponibles

Les liens

Santé Publique

<https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/articles/infection-au-nouveau-coronavirus-sars-cov-2-covid-19-france-et-monde>

A télécharger

[Définition de cas \(21/02/20\)](#)

[Zones d'exposition à risque \(23/02/20\)](#)

[Conduite à tenir \(17/01/20\)](#)

[Questionnaire cas possible/confirmé \(21/02/20\)](#)

[Questionnaire contact non hospitalier \(10/02/20\)](#)

[Questionnaire contact hospitalier \(10/02/20\)](#)

[Fiche de recommandations à donner aux personnes contacts](#) (ce document est à personnaliser par les cellules de suivi des cas avant de le remettre aux contacts)

[Dispositif d'accompagnement personnalisé des personnes contacts](#)

COREB

https://www.coreb.infectiologie.com/fr/alertes-infos/covid-19_-n.html

<https://www.coreb.infectiologie.com/UserFiles/File/procedures/20200218-covid19-fichesoignants18fev.pdf>

Ministère de la santé

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/guide_methodologique_covid-19-2.pdf

Société française d'Hygiène Hospitalière

<https://www.sf2h.net/publications/coronavirus-2019-ncov>

Un avis de la SF2H a été sollicité en urgence par la Direction Générale de la Santé pour encadrer **l'entretien des logements qui ont été occupés par des patients confirmés** comme infectés au nouveau coronavirus désormais dénommé **Covid-19**.

Sur la base des données disponibles, l'avis suivant [AVIS SF2H Prise en charge linge et locaux 2019-nCoV \(07 02 2020\)](#) a été rendu le 8 février.